

Action Logement

Toute une histoire, mais surtout UN DROIT

Dans un contexte où pénurie et crise compliquent les conditions d'accès au logement, vous accompagner dans la recherche de solutions doit faire partie intégrante de la politique sociale de l'entreprise.

Pour FO Énergie et Mines, il est nécessaire de mieux répondre à la demande des salariés, aussi bien en offres de services qu'en production de logements sociaux.

QUELLE EST LA MISSION PREMIÈRE D'ACTION LOGEMENT ?

Vous apporter des aides et des services pour trouver un logement près de votre lieu de travail, acheter en toute sécurité, faciliter votre mobilité professionnelle, faire face aux difficultés de la vie.

QUI GÈRE ACTION LOGEMENT ?

Action Logement est gérée paritairement par des syndicats d'employeurs et des syndicats de salariés. Les IEG ont choisi de confier Action Logement au CILGERE. Cet organisme collecte l'ancien 1% logement, appelé aujourd'hui Action Logement. Il finance chaque année des opérations locatives pour augmenter le parc des logements réservés aux salariés des entreprises.

Au sein de la commission Énergies du CILGERE, FO Énergie et Mines a mandaté un représentant issu des IEG. Ce mandat sera source d'informations et le moyen de faire entendre la voix des agents au sein du CILGERE.



À savoir

Il existe un accueil dédié de portail type pour vous accompagner dans vos démarches et le suivi de votre demande :

<http://www.cilgere.fr/fr/salaries.html>

Tél : 01 71 72 20 20

Action Logement

Toute une histoire, mais surtout UN DROIT

CONTEXTE :

1943 : Naissance du 1% logement à l'initiative d'entreprises aux responsables engagés dans la Résistance. Le principe du 1 % se fonde sur la mutualisation financière d'une ressource collectée au sein de Comités Interprofessionnels du Logement (CIL).

1953 : création de la PEEC, (Participation des Employeurs à l'Effort de Construction), un impôt qui oblige les employeurs à contribuer au financement de la construction de logements en faveur des salariés à hauteur de 1 % de la masse salariale. Concerne les entreprises du secteur privé de plus de 20 salariés.

Depuis 1992, nouvelle répartition du 1% : 0,45% dédié au logement des agents. Le reste étant versé au Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) pour financer la Branche Famille (APL, AL).

2010 = le 1% logement devient Action Logement.

En 2014, CILGERE ÉNERGIE c'est :

- *46 Entreprises (dont 90 % IEG) représentant 351 000 salariés.*
- *35 millions d'euros de collecte.*
- *40% de ces ressources viennent des Grands Comptes (entreprises de plus de 5000 Salariés).*
- *Environ 68 500 logements dont peuvent bénéficier les salariés des IEG (dont 35 000 en IDF).*

Action Logement

Toute une histoire, mais surtout UN DROIT

POSITION FO ÉNERGIE ET MINES

Pour se loger les Français dépensent entre 30 et 50% de leurs revenus. Mais une fois qu'on a payé son loyer ou remboursé son prêt, il reste encore les factures d'énergie et d'eau. Bref, vivre décemment coûte cher. Voilà pourquoi FO s'intéresse à vos conditions d'accès au logement.

FO, avec les autres syndicats et les représentants du patronat, participe à la gestion d'Action logement (appelé auparavant le 1% Logement).

Cette contribution est un **salaires différé** : ce n'est pas un acte de générosité de la part de l'employeur, mais c'est une partie de votre salaire qui est prélevé et mise en commun.

Les sommes collectées permettent :

- de financer la construction de logements sociaux (immeubles ou maisons),
- de vous aider à louer ou acheter un logement grâce à des prêts et des aides spécifiques.

Avec les restrictions budgétaires, l'État a pris l'habitude de piocher dans ces sommes prélevées sur vos salaires pour financer les politiques de rénovation urbaine et d'amélioration de l'habitat : des politiques qui relèvent normalement de son budget. Résultat, les gestionnaires paritaires d'Action

Logement ont de moins en moins de moyens pour investir dans la construction de nouveaux logements.

Pour FO Énergie et Mines, il est nécessaire de mieux répondre à votre demande, aussi bien en offres de services qu'en production de logements sociaux.

FO est très attachée au caractère redistributif du dispositif : vous devez TOUS pouvoir profiter de ce DROIT.

FO demande la fin des ponctions étatiques. L'argent des salariés doit bénéficier en priorité aux salariés, quelle que soit la taille de leur entreprise, afin qu'ils puissent se loger.

FO entend ainsi agir sur la bonne utilisation de ces fonds en toute transparence.

À savoir

Notre soutien ne s'arrête pas là. L'AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs) vient en aide aux locataires lorsqu'ils rencontrent des difficultés avec leur propriétaire, que celui-ci soit une personne, un organisme privé ou l'office HLM.

Site de l'AFOC :
<http://www.afoc.net>